

DERNIÈRES NOUVELLES DE L'ASTI

LE BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASTI CHALON
ASSOCIATION DE SOLIDARITÉ AVEC TOU·TE·S LES IMMIGRÉ·E·S



AVRIL 2025 NUMÉRO 1

ÉDITO

Un de mes neveux qui a 20 ans me disait : « c'est parce qu'il y a des personnes migrantes qui viennent faire les travaux les plus difficiles, que moi, et mes amis, nous pouvons faire les études que nous désirons et les métiers que nous aimons. ».

Stéphane Boyer, président

[Lire plus](#)

L'ASTI CHALON UN PETIT MOT D'HISTOIRE

C'est le 5/09/1977 que l'ASTI fut enregistrée au Journal Officiel. Mais elle existait déjà auparavant en se nommant A.P.A.I. (association pour la promotion et l'accueil des immigrants). L'APAI existait depuis le 20/02/1968. Son but indiqué sur le JO état exprimé ainsi : « favoriser sur tous les plans l'accueil fait aux étrangers venus travailler dans la région chalonnaise ».

Stéphane Boyer

[Lire plus](#)

Et si vous partagiez votre passion ?

Jour après jour, les personnes migrantes attendent des réponses à leurs démarches. Elles n'ont pas le droit de travailler pendant les 6 mois qui suivent leur demande d'asile, et pas non plus si celle-là est refusée. Elles attendent, elles s'ennuient, elles gambergent, sont isolées. Leurs journées se suivent et se ressemblent, entre espoir et désespérance, nostalgie et avenir.

Vous, vous êtes d'ici, vous vivez ici, sans craindre qu'on vous chasse. Dans cette tranquillité d'esprit, et même si la vie apporte son lot de soucis, vous avez développé des connaissances, des passions, des activités favorites. Vous jardinez, vous dessinez, vous chantez, vous prenez des photos, vous allez à la pêche, vous marchez dans la nature, vous observez les oiseaux...

Et si, de temps à autre, vous partagiez ce que vous aimez avec ces personnes qui attendent, qui s'ennuient, qui ruminent dans leur coin ? Quelques heures ensemble en terrain commun, à faire la même chose, à échanger, peut-être, sur ce qui nous distingue et ce qui nous unit, à écouter, à regarder autrement ces vies venues d'ailleurs tout en partageant des moments simples.

Cette idée vous intéresse, vous tente, vous intrigue ? Alors, un seul réflexe, contactez l'ASTI : 03 85 43 57 11

Ou par mail : astirefugies@gmail.com

Michel Gillot



[Lire l'article](#)



[Lire l'article](#)



[Lire l'article](#)



rejoignez-nous
adhérer

Inscrivez-vous
à la
News-letter

sidez-nous
faire
un don



ÉDITO

Un de mes neveux qui a 20 ans me disait : « c'est parce qu'il y a des personnes migrantes qui viennent faire les travaux les plus difficiles, que moi, et mes amis, nous pouvons faire les études que nous désirons et les métiers que nous aimons. ».

Il exprimait ainsi ce que je rappelle souvent : les migrants sont avant tout des travailleurs. Il y a 20 ans en arrière l'ASTI voulait dire : association de solidarité avec les travailleurs immigrés. Aujourd'hui ce sigle veut dire : association de solidarité avec tou.te.s les immigré.e.s. Mais la réalité n'a pas beaucoup changé. Dans les hôtels pour faire les chambres au plus vite, dans les abattoirs, dans les arrière-cuisines, dans les EHPAD et l'aide à domicile, sur les chantiers, toutes ces personnes acceptent de travailler dans les métiers les plus durs parce qu'elles veulent offrir à leurs enfants de pouvoir choisir leur vie. Combien n'ont pas choisi et subiront de longues années le dur labeur ? Mais comme tout parent ils espèrent le meilleur pour leurs enfants.

Il ne faut pas regarder le phénomène migratoire sur un temps court, mais sur la longue durée, génération après génération. Et nous savons que ce qui est présenté par beaucoup de courant politique comme un « problème » sera en fait notre « solution ».

A l'ASTI, nous savons par expérience que ce que nous réalisons aujourd'hui portera ses fruits demain et après-demain. Nous savons qu'il ne faut pas travailler dans l'urgence mais sur le long terme et offrir ce qu'on donne habituellement aux enfants : de la patience pour re-construire une nouvelle vie. Chacune des activités que vous découvrez dans cette première news-letter peut être regardée dans ce qu'elle produit aujourd'hui mais elle devient encore plus belle quand nous mesurons ce qu'elle produira avec le temps qu'il faut laisser aux « choses » humaines.

Bonne découverte et nous essayerons ainsi de vous partager la beauté de ce que nous vivons ensemble.

Le président : Stéphane BOYER



UN PETIT MOT D'HISTOIRE

C'est le 5/09/1977 que l'ASTI fut enregistrée au Journal Officiel. Mais elle existait déjà auparavant en se nommant A.P.A.I. (association pour la promotion et l'accueil des immigrants). L'APAI existait depuis le 20/02/1968. Son but indiqué sur le JO était exprimé ainsi : « favoriser sur tous les plans l'accueil fait aux étrangers venus travailler dans la région chalonnaise ».

Son siège social était 18 D, rue François Mansard à Chalon s/s. Le siège social de l'APAI fut ensuite transféré au 40, rue de Belfort et celui-ci fut transféré le jour de création de l'ASTI au 21, rue de Belfort. Le 10/11/1989, le siège social qui était 16 rue de la Motte (pas de trace JO de ce transfert) passe au 11, impasse Sainte-Croix, toujours à Chalon.

Le 15/05/1993, le siège social est transféré à la maison de quartier du Stade, 1, rue Stéphane Mallarmé. Le dernier changement date de l'AG de novembre 2014 où celui-ci fut transféré au 2, cours Marcel Pagnol à Chalon.

L'activité principale à l'époque était d'accompagner les personnes étrangères dans leur démarches administratives. Travailleurs souvent analphabètes, il fallait les aider à remplir les arrêts de travail ou les papiers d'accident du travail nombreux sur les chantiers. Pour eux, il fallait remplir les demandes de logement ou toutes les autres démarches administratives. C'était l'action des permanences. L'APAI puis l'ASTI ne faisaient pas encore de cours de français. Cela viendra plus tard. Elles essayaient de faire en sorte que ceux qui reconstruisaient notre pays, puissent être respectés dans leurs droits. C'est malheureusement encore une partie de notre action aujourd'hui !

Stéphane Boyer



REPORTAGE

À la permanence juridique de l'ASTI : Faire face à un flot de récits et d'attentes

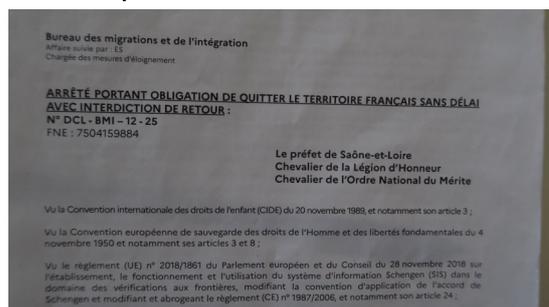
Comme chaque mercredi matin, l'ASTI tient sa permanence juridique. Arlette est à l'accueil, dans la première salle. Elle remplit une fiche avec le nom de chaque nouvel arrivant et fait une première analyse des motifs de venue des personnes. Elle peut aussi répondre à une demande d'AME (Aide Médicale d'Etat) ou inscrire à des cours de français. C'est le premier regard, avant d'orienter les arrivants vers une seconde salle quand une place se libère. Là, deux binômes reçoivent les réfugiés, Françoise et Sophie à une table, Marie et Dominique à une autre. Parfois, la communication en français est difficile. Certains jours il y a des traducteurs mais pas aujourd'hui. Les bénévoles de l'ASTI écoutent, demandent des précisions, des documents, prennent des notes, reformulent ; elles cherchent à se faire des situations une idée la plus précise possible pour tenter d'apporter les réponses les plus justes. Parfois on pourra résoudre un problème concret, dénouer une tracasserie, orienter vers d'autres interlocuteurs, d'autres fois on se sentira impuissant face à un sac de nœuds inextricable ou un destin déjà tranché. Chaque table est le lieu où se rencontrent empathie, concentration, minutie, douceur, dignité, extrême fatigue, découragement, espoir... Une scène où se joue en miniature, à chaque entretien, une partie de la grande fresque des migrants.

Celui qui observe ne saisit pas tout. Ici, ce sont des bribes d'une sorte de tragicomédie : il est question d'un homme tunisien, marié, que sa belle-mère a fichu à la porte en confisquant ses papiers, et cette scène de boulevard entraîne des conséquences très fâcheuses. Mais le plus souvent, les bribes sont celles d'une détresse insondable conjuguée à une complexité administrative qui ne l'est pas moins.

Carlos, colombien, vivre loin des cartels

Carlos a quitté la Colombie pour la France après la mort de son frère, tué par les membres d'un cartel. Sa demande d'asile a été rejetée en octobre 2022 mais il a atteint son objectif, vivre dans un endroit sûr avec sa famille : voici sept mois, sa femme et son fils l'ont rejoint, avec un visa de tourisme, et sont restés. Ils sont désormais tous trois en situation irrégulière. En Colombie, Carlos était informaticien. En France, il a travaillé un an chez un sous-traitant qui installe la fibre pour le compte des grands opérateurs.

Son employeur lui a fait un contrat de travail et a établi des fiches de paie. Pour son travail, Carlos conduisait un véhicule de l'entreprise. Le 9 janvier 2025, il y a eu un contrôle routier. Le seul permis de conduire qu'il pouvait présenter était colombien, et sa date d'acceptabilité en France était dépassée.



La suite s'enchaîne : pas de titre de séjour, constat d'un maintien irrégulier sur le territoire, garde à vue, OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français) avec assignation et obligation d'aller pointer chaque matin durant quarante cinq jours au commissariat de Chalon. Son employeur, désolé, est contraint de mettre fin à son contrat de travail. Carlos et sa famille sont désormais sans revenu. Il va devenir impossible de payer le loyer de 400 euros pour son studio, devenu en outre trop petit pour trois personnes. Carlos a déposé un recours devant le tribunal administratif de Dijon, par l'entremise d'un avocat parisien.

Le binôme Marie et Dominique se met en branle. Plus de revenus depuis un mois ? Pour le recours, une demande d'aide juridictionnelle s'impose. Le contact est pris avec l'avocat parisien et le formulaire de demande est rempli dans la foulée assorti des premiers documents requis. Plus de revenus, alors comment manger ? Inscription immédiate auprès des Restos du Cœur avec demande d'un colis d'urgence. Marie appelle aussi la Maison des Solidarités pour un rendez-vous avec une assistante sociale. Carlos parle assez bien français mais pas Diana, son épouse. Hop, la voici inscrite aux cours de français de l'ASTI. L'entretien et les démarches ont duré un long moment. Carlos, Diana et leur enfant ont le sourire en partant, ils ont trouvé des alliés.

Situation dramatique au Congo RDC

A la table d'à côté, face à Françoise et Sophie, une femme africaine pleure. Elle vient de montrer une vidéo envoyée de Goma, en République Démocratique du Congo, par sa sœur. On y voit des exactions dans les rues. Cette femme a été déboutée du droit d'asile (elle n'avait pas été avertie du rendez-vous et ne s'est donc pas présentée) et va devoir quitter le PRAHDA (Programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile) de Chalon. Elle est seule avec son enfant et risque de se retrouver à la rue. Son souhait : un réexamen de sa situation au vu de la situation actuelle dramatique dans la région de Goma. Ces vidéos peuvent-elle être versées au dossier ? Oui, mais elles ne seront dans doute pas prises en compte. Il faut des écrits.

Prisca, Côte d'Ivoire, ma fille ne sera pas excisée.

Des écrits, Prisca, venue de Côte d'Ivoire, peut en produire, mais ils n'ont pourtant convaincu ni l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides), qui statue en première instance, ni la CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile), qui examine les recours des personnes déboutées du droit d'asile.

Ces écrits, ce sont, entre autres, deux certificats médicaux établis en Côte d'Ivoire, qui attestent de l'excision subie par la jeune nièce de Prisca et par l'une de ses sœurs. Dans une lettre manuscrite, deux autres sœurs, excisées également et l'oncle de Prisca expliquent que cette pratique, en dépit d'une interdiction édictée par la Côte d'Ivoire en 1998, n'a en réalité jamais été éradiquée dans certaines zones du pays, notamment en pays Wê (l'une des ethnies du pays), d'où est originaire Prisca.

D'abord passés par l'Italie, où ils ont obtenu une protection internationale qu'ils ont malheureusement omis de faire transposer en France, Prisca et son mari vivent actuellement à Chalon avec leurs trois enfants. Déboutés par l'OFPRA, puis par la CNDA en 2022, ils ont demandé un réexamen pour éviter un renvoi en Côte d'Ivoire qui mettrait leur fille Flora Estelle, âgée de 12 ans, à la merci d'une excision. Demande rejetée une nouvelle fois en septembre 2023 au motif que Rolande, la seule de leurs filles restée au pays,



sous la responsabilité de sa tante, n'avait pas subi cette pratique. Ce fut malheureusement le cas un peu plus tard, comme en témoigne un Certificat médical établi le 22 novembre 2024 dans un hôpital de Côte d'Ivoire, attestant que la jeune Rolande a subi à son tour une « mutilation génitale du 2^{ème} degré ».

Ce dernier certificat sera joint à une nouvelle demande de réexamen, l'excision pratiquée sur Rolande démontre que sa sœur courra le même risque si elle est renvoyée au pays. En attendant, Prisca, son mari et leurs trois enfants ont été « sortis » du PRAHDA et doivent engager un recours devant le tribunal administratif pour obtenir le maintien de leur hébergement. Parmi la masse des papiers étalés sur la table de la permanence juridique, le certificat d'une psychologue clinicienne du CHS de Sevrey qui a examiné Prisca mentionne « les symptômes post-traumatiques importants en lien avec son vécu et son parcours migratoire douloureux ». Un euphémisme, hélas, pour qualifier notamment l'enfer du passage par la Lybie.

Des récits qui resteront en tête

La permanence juridique a débuté à 9 heures. Il est désormais 13 heures, les deux tables sont toujours occupées et la litanie des récits se poursuit. Bibiana est angolaise, sa demande d'asile a été rejetée en novembre 2024 et elle passera devant la CNDA de Lyon dans quelques jours. Elle est là pour préparer cet entretien. Pas d'OQTF pour l'instant. Amal, marocaine, a reçu une OQTF non exécutée à ce jour. Dans quelques mois, celle-ci ne sera plus valide. Elle peut avoir prochainement une promesse d'embauche mais il serait plus sage, lui dit-on, de patienter jusqu'à cette échéance. Un kosovar a rempli un formulaire papier pour demander le renouvellement de son titre de séjour mais il aurait du le faire en ligne. Mariam, de Côte d'Ivoire, en situation irrégulière, a été excisée au pays. Elle a bénéficié d'une reconstruction chirurgicale mais risque d'être à nouveau excisée si on la renvoie chez elle. Elle refait une demande d'asile sur ce motif. Un couple d'algériens avec deux enfants est hébergé en centre d'urgence. Leur régularisation n'a aucune chance d'aboutir et ils vont être expulsés de ce centre. Ils vont donc se retrouver à la rue en situation irrégulière. Ils ne veulent absolument pas retourner en Algérie mais la préfecture va leur proposer une ARV (aide au retour volontaire). Que vont-ils devenir ?

Peu à peu le flot commence à se tarir. Arlette, Françoise, Sophie, Marie et Dominique décompressent. Tout a été noté, consigné, les coordonnées prises, les démarches qui pouvaient l'être ont été entreprises dans l'instant, d'autres suivront dans les jours qui viennent. Resteront aux bénévoles de l'ASTI tous ces récits encaissés en l'espace de quatre heures, parfois comme un uppercut à l'estomac ou un coup au cœur, tous ces regards, ces larmes, ces sourires, ces besoins, ces attentes...

Michel Gillot



Dribbler le destin

Sekou, demandeur d'asile et bénévole à l'ASTI

C'est un appartement en hauteur du quartier des Prés Saint-Jean, que Sekou Oumar Conte partage avec deux autres migrants. Le soleil inonde les murs nus d'un grand salon, meublé seulement d'un canapé fatigué, d'une table basse et d'une étagère vide. En m'ouvrant, Sekou arbore un sourire aussi lumineux que son pantalon jaune vif.

Et il se raconte.

Sekou a 26 ans, il est guinéen et il a fui son pays pour échapper à un conflit familial violent lié à l'héritage de son papa, pourtant peu fortuné, qui a déjà coûté la vie à deux de ses frères.

En novembre 2023, il est hospitalisé en Guinée après une tentative d'empoisonnement. *« Seul mon papa a eu des enfants et ses frères ont réalisé qu'ils n'auraient rien de l'héritage. Mes persécuteurs (ce sont ses oncles) m'ont cherché pour me tuer car j'avais été l'unique témoin de l'assassinat de mon grand frère ».*

Pour sauver sa vie, Sekou ne voit pas d'autre solution que de s'enfuir. Il est marié, père de deux petites filles, Fatoumata, 7 ans et Oumou, 4 ans, mais il n'a pas assez d'argent pour les emmener avec lui. C'est le déchirement. Il les confie à un ami, où elles vivent aujourd'hui, cachées de sa famille.



S'il se retourne sur son passé, Sekou voit des parents aimants, une vie pauvre, fatigante, mais paisible. *« Mon papa nous a soutenu dans les études. J'ai été au lycée et j'ai eu le bac. Mon papa était alors à la retraite et j'ai vu que je ne pourrais pas continuer mes études parce que sa pension était trop petite. Ma maman était vendeuse mais les deux revenus suffisaient juste pour manger. Les études sont chères en Guinée. Alors je me suis moi aussi lancé dans le commerce*

pour aider mes parents. Mon grand frère était décédé et c'était à moi d'aider.

Mon rêve, c'était le football. Pendant tout ce temps j'essayais de combiner tout ça avec le football mais je m'étais marié et je devais surtout m'occuper de ma petite famille ».

Grâce à une connaissance au ministère des affaires étrangères de Guinée, Sekou obtient un visa de tourisme pour la France et arrive à Roissy le 29 août 2024, avec 150 euros en poche.

Il atterrit dans le 14^{ème} arrondissement et repère tout de suite un stade de foot, celui du Club athlétique de Paris 14. *« Bonjour, je suis sportif, est-ce que vous pouvez m'accorder une chance pour exprimer mon talent ? Ils m'ont dit ok, on ne peut pas vous faire jouer tout de suite mais est-ce que vous pouvez nous aider à encadrer nos jeunes footballeurs en tant que bénévole ? C'était le 1^{er} septembre, trois jours après mon départ de la Guinée. »*

Un stade comme premier point de chute, peut-être un signe du destin pour l'admirateur de Thierry Henry qui se rêve footballeur professionnel. D'ailleurs la suite ne s'enchaîne pas trop mal, comme une série de passes réussies.

« Dans les locaux du stade, il y avait des vestiaires et des douches, donc j'en profitais pour faire mes besoins et me laver. »

Ensuite, Sekou rencontre un ivoirien plus âgé que lui, installé en France depuis longtemps. Cet homme le prend sous son aile. *« Je ne peux pas te garder parce que je suis avec ma famille et que c'est petit, mais tu peux venir manger quand tu veux »* La voix de Sekou tremble de gratitude quand il évoque cet homme et cette période.

Son aîné lui dit qu'il doit tout de suite demander l'asile et l'aide dans toutes ses démarches. Tout va plutôt vite. Le 4 novembre, l'OFII lui établit une attestation de demande d'asile selon la procédure normale, valable jusqu'au 3 septembre prochain et renouvelable. Sa demande est aujourd'hui en cours et Sekou attend sa convocation par l'OFPRA.

Dans la foulée on lui propose un hébergement. *« On m'a dit, est-ce que vous acceptez l'hébergement qu'on va vous proposer ? Moi j'ai dit j'ai juste besoin d'un abri parce que c'est trop risqué de rester dans la rue à Paris. J'avais peur d'être agressé, j'ai dit, n'importe où, j'accepte »*

Une semaine plus tard, l'OFII lui remet un billet de train pour Montchanin. Il y restera trois semaines avant d'être orienté vers l'association le Pont, à Chalon.

« A Chalon, on m'a découvert des ennuis de santé et on m'a donné un traitement. L'OFII me verse un pécule de 200 euros par mois (Il s'agit de l'ADA, l'allocation pour les demandeurs d'asile, 204 euros pour une personne seule) et je suis inscrit aux restos du cœur où je vais chaque jeudi chercher de la nourriture ».

Se soigner, se nourrir, avoir un toit, tout cela n'est pas pour Sekou un aboutissement, il l'envisage plutôt comme les fondations de ce qu'il veut construire. Alors, très vite, il se met à bâtir sa nouvelle vie.

« Ici, comme je suis francophone, j'ai eu envie de m'intégrer le plus vite possible. Je n'avais pas envie de rester immobile à la maison. Et là on m'a indiqué l'ASTI. J'ai rencontré Aurélie, la secrétaire et je lui ai dit que je voulais faire des choses. Au mois de janvier 2025 j'ai commencé avec l'ASTI. Et maintenant je suis bénévole et j'ai deux apprenants, un somalien et un mongol, le lundi et le vendredi. C'est Michel Poellen (un bénévole de l'ASTI sur les cours de français) qui m'a encouragé, parce qu'au début, quand je suis arrivé, j'ai eu mes problèmes de santé et j'étais un peu découragé. Il m'a dit je vais te confier quelques personnes et il m'a donné deux modules pour que je débute avec mes apprenants. Ceux qui ont un niveau de compréhension un peu élevé ils peuvent aller avec Michel et ceux qui sont débutants ils peuvent aller avec moi. Comme je suis instruit, je veux transmettre aux autres qui n'ont pas eu la chance d'étudier le français. Aujourd'hui j'ai deux apprenants, un somalien et un mongol.

Souvent je pense à ma femme et à mes deux filles, comment ils vivent, comment ils arrivent à se nourrir, parce que pour l'instant je ne peux pas leur envoyer d'argent. Quand je suis parti, je n'avais pas les ressources pour les amener avec moi, et il fallait que je sauve ma vie. Pour mon avenir, il me faut d'abord obtenir la protection, l'asile. Parce que je veux passer toute ma vie ici, je me sens en sécurité ici. Mais je veux les faire venir, je ne suis pas tranquille, je me dis que mes oncles, s'ils ne me trouvent pas, peuvent avoir l'idée de s'en prendre à elles.

Parfois quand je téléphone à mon ami qui veille sur elles, mes filles me disent papa tu es parti il y a longtemps, dis-nous où tu es. Quand je les entends j'ai mal au cœur. »

Disparu, le football, dans tout cela ? Non. En parallèle avec son activité à l'ASTI, Sekou a pris contact avec l'AS Lux. *« Ils m'ont dit si tu restes avec nous, la saison prochaine on te fera une licence comme ça tu pourras jouer le championnat. Là c'était le ramadan, alors j'avais arrêté mais je reprendrai après le ramadan. Je suis attaquant, avant-centre de pointe. »*

L'entretien touche à sa fin. Sekou accepte d'être photographié pour la newsletter de l'ASTI, d'abord dans le salon impersonnel, puis dans sa chambre aux couleurs chaudes. Au moment de l'au revoir, il prononce doucement sa conclusion :

« Tout ce que je sollicite c'est la protection, après ça ira. Et je serai reconnaissant envers la France, parce que si on est protégé par un pays, ça devient ton pays. »



AGENDA CULTUREL

Déjà passé en 2025!

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES

VENEZ FAIRE DU BRUIT !

SAMEDI 08 MARS

14h30 Femmage à Marie Guillot
militante féministe et syndicaliste
Cimetière de l'Ouest, av. Baucicout, Chalon-sur-Saône

17h30 Batucada
Rdv Place de l'Hotel de ville, Chalon-sur-Saône

19h30 Soirée à La Méandre
DJ Set Tapis Tigre (Volant)
Astée Cotonnière engagée

OUVERTURE ET RESTAURATION SUR PLACE
JEUX DE SOCIÉTÉ FÉMINISTES
ESPACE ENFANT

le planning familial | Libère | FSU 71 | cgt | LDH | FRONT POPULAIRE

Dimanche 16 mars 2025 à 17h

CONCERT GOSPEL

Eglise du Sacré Coeur Chalon-sur-Saône

Avec le **CHOEUR GOSPEL CHALON**

Tarif :
- Adulte : 15 €
- Jeune (12 à 18 ans) : 10 €
- Enfant (moins de 12 ans) : gratuit

Billets en vente :
- <https://www.billetweb.fr/concert-gospel23>
- ou sur place avant le concert

Pour plus d'information :
- <https://asti71.org/>

Au profit de **ASTI**
Chalon-sur-Saône

IPMS / Ne pas jeter sur la voie publique

FUIR SON PAYS ?
La dégradation des conditions de vie au Congo RDC malgré une très forte implication de la société civile congolaise
Motifs d'émigration, la santé en exemple

CONFÉRENCE du Dr D.Cannet
Responsable bénévole de missions Médecins du Monde en RDC et Centrafrique

Vendredi 11 Avril 20h
MAISON DES SYNDICATS
2 rue Parc, Chalon sur Saône
Entrée libre

ASTI
Association de soutien aux associations de volontaires
Renseignements
WWW.ASTI71.ORG

À venir:

Assemblée générale de l'ASTI Chalon
Jeudi 22 mai 18h Maison des associations, Chalon

21 juin, fête de la musique
Événement musical en préparation...